

Je veux dire que du 1^{er} au 13 septembre cette année, Toronto accueillera le cinquième congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. J'aimerais à cette occasion rendre hommage au secrétaire provincial du Développement des Ressources (M. Grossman); c'est en effet essentiellement sa remarquable intervention au quatrième congrès qui a permis à la ville de Toronto d'être choisie pour la réunion de cette année.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'OLP n'était pas à l'ONU à l'époque.

M. Trudeau: Je parle d'avril dernier.

M. Fraser: En quelle année l'OLP a-t-elle été acceptée à l'ONU? Dites le pour le compte rendu.

M. Alexander: C'est cela, dites-nous toute la vérité.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pensais que le compte rendu était suffisamment clair, qu'il était...

M. Fraser: Et comment; l'invitation a été lancée en 1970.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je soupçonne le député d'en face de soulever une tempête dans un verre d'eau. S'il veut vérifier ce que j'ai déclaré cet après-midi, il constatera que j'ai commencé par dire qu'en 1969 le gouvernement de l'Ontario avait pris certaines initiatives. Si je ne me suis pas exprimé clairement, je le fais maintenant. Évidemment, c'est une affaire qui remonte à quatre ou cinq ans, mais la citation du procureur général de l'Ontario que je viens de faire date d'avril dernier, bien après l'admission de l'OLP aux Nations Unies.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Lisez donc la lettre du 9 mai aussi.

M. Trudeau: Je suis prêt à m'excuser auprès de M. Grossman si vraiment je l'ai offensé sans le vouloir; je n'ai absolument pas voulu dire une chose pareille dans mes réponses ni lorsque j'ai parlé de la responsabilité de ce gouvernement à l'égard de la tenue ou non de cette conférence. Cela doit donc être bien clair. J'estime toutefois que lorsque les provinces cherchent à participer à des initiatives de ce genre ou même à en prendre elles-mêmes, elles doivent assumer leurs responsabilités à cet égard.

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre du Canada devrait être assez sérieux pour reconnaître ses torts, lorsqu'il induit la Chambre en erreur et crée une fausse impression. S'il insiste pour se lever et dire que le gouvernement canadien a envoyé cette invitation après avoir consulté le gouvernement de l'Ontario en 1969 et

Questions au Feuilleton

1970, comme l'a signalé à la Chambre le leader du gouvernement vendredi, nous somme prêts à l'entendre. Toutefois, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) est intervenu à deux reprises à la Chambre pour donner l'impression que le gouvernement canadien était de cet avis aujourd'hui concernant la participation de l'OLP à cette conférence, parce qu'un ministre du cabinet ontarien «a pris l'initiative», ce à quoi je me suis précisément opposé vendredi, j'espérais que le premier ministre eût été assez sérieux pour reconnaître ses actes devant la Chambre et s'excuser d'une façon qui sied à un premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre! Cette question a été soulevée sur préavis, comme question de privilège possible. Les deux parties l'ont commentée. La question de privilège proposée n'est suivie d'aucune motion et la présidence n'a donc à prendre aucune décision.

Hier, j'ai fait remarquer qu'à 3 heures aujourd'hui je rendrais une décision concernant le bill C-66. Je donne la parole au président du Conseil privé (M. Sharp).

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, à la suite de votre déclaration d'hier, les leaders des partis à la Chambre se sont consultés et je dois vous signaler que nous n'avons pas pu nous entendre sur des mesures qui ne seraient pas préjudiciables à la bonne marche du projet de loi.

M. l'Orateur: Dans ce cas, je dois rendre une décision, mais peut-être serait-il préférable de passer d'abord aux affaires courantes, après quoi je rendrai ma décision.

● (1520)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 1884, 2250, 2379, 2469, 2480, 2549, 2560, 2565, 2596, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2610, 2611, 2612, 2613, 2639, 2781, 2787, 2800, 2822, 2867 et 2877.

Monsieur l'Orateur, si la question n^o 711 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions n^{os} 1540 et 2597, marquées d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.